



# CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

---

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2020, À 19H  
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

---

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 12 août 2020. Sont présents à cette séance : monsieur le Maire GASTON ALLARD, mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, CHRISTINE FRANCOEUR et NATHALIE DENAULT messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE et PIERRE VAILLANCOURT.

Secrétaire d'assemblée: la directrice générale/secrétaire-trésorière madame NAOMIE RIVET.

---

## ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
  - 1.1. Diffusion de la séance
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1. Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2020
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1. Autorisations signature pour Naomie Rivet
  - 4.2. Achat de table de pique-nique
  - 4.3. Renouvellement d'ESET (antivirus)
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1. Rétablissement et rémunération des services de premiers répondants qui étaient en arrêt depuis le début de la pandémie
  - 5.2. Rémunération des services de premiers répondants
  - 5.3. Démission de la conseillère DEBBIE LAPORTE de ses responsabilités du service incendie
6. TRAVAUX PUBLIS
  - 6.1. Renouvellement du devis de déneigement et de déglacage pour le Ministère des Transports du Québec
  - 6.2. Formation de test des bornes incendies
  - 6.3. Aménagement de l'aire de stationnement à la descente de bateau
  - 6.4. Accessibilité de la rue Dempsey (Sauriol à Aubrey)
  - 6.5. Appel d'offres sur invitation pour travaux de construction de trottoirs
  - 6.6. Achat de bâche
  - 6.7. Achat et installation de ponceau
7. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 7.1. Demande d'aide financière dans le cadre du Volet 1 du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
  - 7.2. Proposition de travail pour analyse de la vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 9.1. Prise de possession de terrains
  - 9.2. Demande de raccord d'eau et d'égout pour les lots 4 638 090 et 6 382 194
  - 9.3. Autorisation d'un crédit de taxe suite à la démolition d'une propriété concernant le lot 4 638 142 (matricule 8577-73-9600)
10. LOISIRS ET CULTURE
  - 10.1. Autorisation à signer entente pour adhérer au programme Villages-Relais
  - 10.2. Clôture dans le parc
  - 10.3. Nomination de la conseillère Nathalie Denault comme déléguée municipale pour la coopérative de solidarité plein air aventure Hélianthe (plage du pont- blanc).
11. FINANCES
  - 11.1. Lecture et adoption - comptes fournisseurs de juillet 2020
12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
  - 12.1. Demande de dons
    - 12.1.1. Le Patro de Fort-Coulonge/Mansfield
13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
  - 13.1. Rapport GDG
  - 13.2. Lettre plainte
  - 13.3. Statistiques biblio 2019

- 14. CORRESPONDANCE
- 15. SUIVI DE DOSSIERS
  - 15.1. Lettre pompier
- 16. VARIA
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

---

**1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

---

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

**1.1 DIFFUSION DE LA SÉANCE**

---

**2020-08-196**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 août 2020;

**CONSIDÉRANT QU'** une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'** Il est maintenant possible d'accueillir les citoyens lors des séances du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QU'** il est donc aussi dans l'intérêt de limiter l'accès à la salle de Conseil afin de protéger la santé de la population.

Il est proposé par Nathalie Denault  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la présente séance du conseil ouverte sera publique, mais limitée à trois (3) citoyens;

ADOPTÉE

---

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**2020-08-197**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Christine Francoeur  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

Maire (Gaston) :

Siège#1 (Christine) :

Siège #2 (Gaétan) : - entreposage du garage  
-Travaux publics

Siège #3 (Pierre) :

Siège #4 (Debbie) :           Table de piquenique

Siège #5 (Nathalie) : arena

Siège #6 (Lise) :

D.G. (Naomie)

ADOPTÉE

---

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

---

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2020**

**2020-08-199**

**ATTENDU QUE**           les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2020 ;

**ATTENDU QUE**           les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par Lise A. Romain  
Et résolu à l'unanimité

d'adopter les procès-verbaux de les séance du 8 juillet et 16 juillet 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

---

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

**4.1 AUTORISATIONS SIGNATURE POUR NAOMIE RIVET**

**2020-08-200**

**ATTENDU QUE**           La municipalité du Village de Fort-Coulonge, a accepté l'offre d'achat de M. Yvon Bossé pour le 611 Baume dont le lot 4636717 et matricule 8577-94-1896 pour la somme de 5000,00\$

**ATTENDU QUE**           L'acquéreur reconnaît que cette vente est sans aucune garantie légale, étant vendue telle quelle.

**ATTENDU QUE**           L'acquéreur reconnait que le vendeur ne fournit pas de certificat de localisation

Il est proposé par Nathalie Denault  
Et résolu à l'unanimité

**QUE**                       la directrice générale, Mme NAOMIE RIVET, soit autorisée à signer l'acte notarié.

ADOPTÉE

**4.2 ACHAT DE TABLE DE PIQUE-NIQUE**

**2020-08-201**

Il est proposé par Debbie Laporte  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** L'achat de deux (2) tables de pique-nique soit fait. Ceux -ci devront être installer au bureau municipal.

ADOPTÉE

---

**4.3 RENOUELEMENT D'ESET (ANTIVIRUS)**

**2020-08-203**

**ATTENDU QUE** la protection d'ESET (antivirus) expirera bientôt.

Il est proposé par Debbie Laporte  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité du Village de Fort-Coulonge procède au renouvellement de celui-ci, au montant de 1484.00 \$ exclus les taxes pour une période de trois ans.

ADOPTÉE

---

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**5.1 RÉTABLISSEMENT DES SERVICES DE PREMIERS RÉPONDANTS QUI ÉTAIENT EN ARRÊT DEPUIS LE DÉBUT DE LA PANDÉMIE**

**2020-08-204**

**ATTENDU QUE** le Chef pompier et les premiers répondants demandent que le service de premier répondant soit rétabli;

Il est proposé par Debbie Laporte  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorisent le rétablissement du service de premiers répondants;

ADOPTÉE

**5.2 RÉMUNÉRATION DES SERVICES DE PREMIERS RÉPONDANTS**

**2020-08-205**

**ATTENDU QUE** Ceux-ci demandent une rémunération;

Il est proposé par Lise A. Romain  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité du village de Fort-Coulonge accepte de rémunérer deux (2) premiers répondants par appel, à leur taux pompier. La rémunération sera d'une heure par appel.

**QUE** pendant la période de pandémie COVID-19, un (1) premier répondant supplémentaire par appel est autorisé.

ADOPTÉE

**5.3 DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE DEBBIE LAPORTE DE SES RESPONSABILITÉS DU SERVICE INCENDIE**

**2020-08-206**

**ATTENDU QUE** Mme la conseillère DEBBIE LAPORTE avait été affectée comme conseillère responsable du service incendie;

**ATTENDU QU'** elle démissionne de cette responsabilité;

**ATTENDU QU'** aucun conseiller ne s'est proposé comme remplaçant.

Il est proposé par Pierre Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge acceptent la démission de DEBBIE LAPORTE comme conseillère responsable du service incendie;

**QUE** dorénavant, l'assistant-chef, ou un officier par l'entremise du Chef Pompier, devront adresser leurs demandes et doléances directement au Conseil, au Caucus du mois.

ADOPTÉE

---

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

---

### **6.1 RENOUELEMENT DU DEVIS DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**2020-08-207**

**ATTENDU** l'offre d'exécution faite à la municipalité du Village de Fort-Coulonge concernant les travaux de déneigement, déglacage et fourniture des matériaux de la rue Baume sur une longueur de 0,785 km pour un montant de 4 923,20 \$ pour une durée d'un (1) incluant une clause de renouvellement pour deux (2) autres années subséquentes, si applicable;

En conséquence, Il est proposé par Debbie Laporte  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge autorisent la directrice générale à signer le contrat de service portant le numéro 8908-20-4921 avec le ministère des Transports ayant trait aux travaux de déneigement, déglacage et fourniture des matériaux de la rue Baume sur une longueur de 0,785 km pour un montant de 4 923,20 \$ et ce, pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes, si applicables.

ADOPTÉE

### **6.2 FORMATION DE TEST DES BORNES-FONTAINES**

**2020-08-208**

Il est proposé par Pierre Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorise l'inscription de PASCAL GRAVELINE, MICHEL LADOUCEUR, MÉLISSA GOULET-TRUDEL et CLAUDE VALLIÈRES à la formation *Test des bornes-fontaines* qui est offerte par la MRC Pontiac ;

**QUE** les frais de formation (100 \$ plus taxes), ainsi que les frais de déplacement et de repas seront payés par la municipalité.

**QUE** la municipalité de Bryson et Fort-Coulonge se partagerons les frais de formation pour les employés en eau potable, MÉLISSA GOULET-TRUDEL et CLAUDE VALLIÈRES.

ADOPTÉE

**6.3 AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT À LA DESCENTE DE BATEAU**

---

**2020-08-209**

**ATTENDU QUE** le conseil a aménagé une aire de stationnement rustique à la descente de bateau;

**ATTENDU QU'** elle semble toujours méconnue des plaisanciers qui stationnent principalement sur le bord de la rue.

Il est proposé par Debbie Laporte  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorisent les travaux supplémentaires suivants à l'aire de stationnement :

- 1) Aménagement d'une aire de stationnement Remorque et véhicule;
- 2) Aménagement d'une aire de stationnement véhicule seulement;
- 3) Faire l'achat et l'installation des tous les affiches nécessaires.

ADOPTÉE

**6.4 ACCESSIBILITÉ DE LA RUE DEMPSEY (SAURIOL À AUBREY)**

---

**2020-08-210**

Il est proposé par Gaétan Graveline  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorisent l'achat de matériaux et travaux par l'équipe des travaux publics pour élargir et rendre carrossable le chemin Dempsey de Sauriol à Aubrey.

ADOPTÉE

**6.5 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS 2020**

---

**2020-08-211**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du village de Fort-Coulonge est allée en appel d'offres sur invitation pour les travaux de construction de trottoirs

**ATTENDU QUE** la Municipalité a invité quatre (4) entreprises à soumissionner;

**ATTENDU QU'** une entreprise répondue à l'appel d'offres et est conforme;

Il est proposé par Pierre Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge octroie le contrat pour les travaux de construction de trottoirs municipaux à l'entreprise Excavatek (Pavage Gadbois) soumissionnaire conforme au devis d'appel d'offres soit au montant de 35 000.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

#### **6.6 ACHAT DE BÂCHE**

---

**2020-08-212**

Il est proposé, par Gaétan Graveline  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** L'achat de bâche soit fait pour préserver les pièces du garage.

ADOPTÉE

#### **6.7 ACHAT DE PONCEAU POUR RUR PROUDFOOT**

---

**2020-08-213**

Il est proposé par Gaétan Graveline  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** L'achat de ponceau soit fait pour le remplacement du ponceau déjà existant sur la rue Proudfoot.

ADOPTÉE

---

### **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

#### **7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)**

---

**2020-08-214**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du village de Fort-Coulonge a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du village de Fort-Coulonge désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

Il est proposé par Lise A. Romain  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 1 du PPASEP;

**QUE** Madame NAOMIE RIVET, Directrice générale, soit autorisée à signer les documents demande de subvention relative à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE

**7.2 PROPOSITION DE TRAVAIL POUR ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

---

**2020-08-215**

**CONSIDÉRANT QUE** Le groupe Akifer nous a envoyé une proposition pour un plan d'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable

**Pour ces motifs,**  
Il est proposé par Lise A. Romain  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la proposition, concernant l'analyse de la vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable, soit réalisée pour AKifer au cout de 19860.00 \$ excluant les taxes

ADOPTÉE

---

**8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

---

**9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

---

**9.1 PRISE DE POSSESSION DE TERRAINS**

---

**2020-08-216**

**CONSIDÉRANT QUE** la maison située sur le lot 4 638 286 – matricule 8577-83-7430, dois être démolie suite aux inondations du printemps 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la maison située sur le lot 4 638 209 – matricule 8577-83-1053, dois être démolie suite aux inondations du printemps 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires veulent céder ces terrains à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ces lots sont vacants et dans un état qui satisfait les exigences de la municipalité.

Il est proposé par Christine Francoeur  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la municipalité du Village de Fort-Coulonge s'entendent d'acquérir l'ensemble des lots nommés ci-dessus;

**QUE** La municipalité soit responsable des frais de notaire reliés à ces acquisitions;

**QUE** les propriétés doivent être libres de toute dette;

**QUE** la municipalité accepte les propriétés sans garantie légale;

**QUE** la directrice générale, Mme NAOMIE RIVET, soit autorisée à signer les actes notariés.

ADOPTÉE

**9.2 DEMANDE DE RACCORD D'EAU ET D'ÉGOUT POUR LES LOTS  
4 638 090 ET 6 382 194**

---

**2020-08-217**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du lot 4 638 090 sont prêts à construire une maison;

**ATTENDU QUE** les propriétaires du lot 6 382 194 sont prêts à construire une maison;

Il est proposé par Debbie Laporte  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorisent le raccord à l'eau et les égouts;

ADOPTÉE

**9.3 AUTORISATION D'UN CRÉDIT SUITE À UNE DÉMOLITION  
CONCERNANT LE LOT 4 638 153 (MATRICULE 8677-83-0717)**

---

**2020-08-218**

**ATTENDU QU'** une démolition a été effectuée par le propriétaire de l'immeuble désigné sous le matricule 8677-83-0717;

Il est proposé par Nathalie Denault  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent un crédit de taxes de 673,62 \$ suite à la démolition de l'immeuble portant le matricule 8677-83-0717, et ce, à compter du 8 juillet 2020, soit à la date effective du rapport d'inspection du fonctionnaire désigné à l'urbanisme.

ADOPTÉE

---

**10. LOISIRS ET CULTURE**

---

**10.1 AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE POUR ADHÉRER AU  
PROGRAMME VILLAGES-RELAIS**

---

**2020-08-219**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports annonçait en juin 2002 un nouveau concept de parcs routiers et qu'il vise la mise en place d'un réseau de villages-relais;

**ATTENDU QUE** les villages-relais sont constitués de municipalités qui offrent des services comparables à ceux que l'on trouve dans les aires de service sur les autoroutes;

**ATTENDU QUE** Le ministère des Transports a élaboré un programme pour reconnaître les municipalités qui se conforment aux critères d'une charte de qualité;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports entend mettre en place le Programme de reconnaissance des villages-relais;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, conjointement avec la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract, ont été choisies comme municipalités candidates;

**ATTENDU QU'** il est convenu que la Municipalité du village de Fort-Coulonge soit responsable de l'administration du dossier de candidature, au nom des deux (2) municipalités;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit déposer un dossier de candidature à cet effet;

Il est proposé par Gaston Allard  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorise la signature de l'entente type pour adhérer au programme Villages-relais;

**QUE** Le maire et la directrice générale signent pour et au nom de la Municipalité l'entente avec le ministère des Transports pour adhérer au programme Village-relais et tous les documents y afférents.

ADOPTÉE

## **10.2 CLÔTURE DANS LE PARC**

**2020-08-220**

**ATTENDU QUE** les véhicules hors route sont désormais prohibés dans le Parc centenaire;

Il est proposé par Gaétan Graveline  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge demandent au Club Quad de récupérer leurs affiches;

**QUE** La Municipalité l'installation de clôtures pour bloquer les deux (2) anciens accès aux véhicules.

ADOPTÉE

## **10.3 DÉLÉGUÉ POUR LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ PLEIN AIR AVENTURE HÉLIANTHE (PLAGE DU PONT-BLANC)**

**2020-08-221**

Il est proposé par Pierre Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du village de Fort-Coulonge désigne la conseillère, madame Nathalie Denault comme représentante municipale pour la coopérative de solidarité plein air aventure Hélianthe (plage du pont-blanc).

ADOPTÉE

---

## **11. FINANCES**

### **11.1 LECTURE ET ADOPTION - COMPTES FOURNISSEURS DE JUILLET 2020**

**2020-08-222**

**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

---

**ATTENDU QUE** les comptes du mois de juillet ont été vérifiés par NATHALIE DENAULT et CHRISTINE FRANCOEUR ;

**ET QU'** il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement;

Il est proposé par Christine Francoeur  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 206 338,18 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés (inclus pompiers)	32 368,45	\$
Opérations courantes payées	121 672,05	\$
Immobilisations payées	-	\$
Opérations courantes à payer	52 297,68	\$
<b>Total</b>	<b>206 338,18</b>	<b>\$</b>

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES  
CI-APRÈS DÉCRITS :**

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec  
Ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'août 2020.

NAOMIE RIVET,  
Directrice générale / Secrétaire-Trésorière

---

**12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ**

---

**12.1 DEMANDE DE DONS**

---

12.1.1. Le PATRO DE FORT-COULONGE/MANSFIELD

---

**2020-08-223**

Il est proposé par Lise A. Romain  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent :

- Au Patro de Fort-Coulonge/Mansfield; 240\$ pour l'inscription de 4 enfants de Fort-Coulonge pour camp de jour du Patro 2020.

ADOPTÉE

---

**13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL**

---

- 13.1 Rapport GDG
- 13.2 Lettre plainte
- 13.3 Statistique biblio 2019

---

**14. CORRESPONDANCE**

---

---

**15. SUIVI DE DOSSIERS**

---

- 15.1 lettre pompier

---

**16. VARIA**

---

---

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

---

**18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**2020-08-224**

Il est proposé par Debbie Laporte  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare  
la clôture de l'assemblée à 20h20.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire

---

Gaston Allard,  
Maire

---

Naomie Rivet,  
Directrice générale

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».